

Publié le 4.12.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ÈS DUNES**
1 rue Guérinot
14370 ARGENCES
02 31 15 63 70

Date de convocation :
20.11.2025

Date d'affichage :
20.11.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 43
Présents 30
Titulaires 30
Suppléants 0
Pouvoirs 5
Votants 35
Quorum 22

32 votes POUR
3 ABSTENTIONS

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Céline LEGRIGEOIS, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Florence GUERIN (pouvoir à Gilbert GEMY), Thomas LEROY, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO (pouvoir à Stéphane CASTEL), Christel POIROT (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Jean-Marc FURON), Alain BOHEME

Secrétaire de séance : Laurence MORIN

Délibération n° 2025/140

Objet : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL - Approbation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 16 octobre 2025

Il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire de Val ès dunes du 16 octobre 2025, tel qu'annexé. Les remarques éventuelles seront annexées au procès-verbal du Conseil communautaire du 16 octobre 2025 qui sera retransmis.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 3 abstentions :

↳ Approuve le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Laurence MORIN

Le Président,

Philippe PESQUEREL



ANNEXE n°1

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 16 octobre 2025

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 16 octobre 2025 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Madame MORIN explique de ne pas avoir été présente lors de ce conseil communautaire. Il y a donc 36 élus présents au lieu des 37 mentionnés. La délibération est modifiée en conséquence avec le résultat de votes suivant :

Soit le Conseil communautaire décide de modifier le projet PLUi pour tenir compte de l'avis émis par la commune concernée, puis de soumettre à nouveau le projet modifié à l'avis de ladite commune :

POUR : 7

CONTRE : 32

ABSTENTION : 2

Soit le Conseil communautaire maintient le projet initial et procède à un nouvel arrêt du projet à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés :

POUR : 32

CONTRE : 7

ABSTENTION : 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr